

La grande plaisance stationnera dans les règles à Sant'Amanza

Une zone de mouillage et d'équipements légers sera bientôt opérationnelle sur la commune de Bonifacio pour permettre aux unités de plus de 24 mètres de passer une ou plusieurs nuits au mouillage sans abîmer les herbiers de posidonie nombreux mais fragiles

Avec l'essor du tourisme maritime et de la grande plaisance, la problématique a pris de l'ampleur au fil des ans sur le territoire bonifacien : comment accueillir de grosses unités de plaisance tout en maintenant une attractivité pour tous dans le souci du respect de la sécurité et de l'environnement ? Qui accueille ? Dans quelles conditions ? Comment réglementer le mouillage dans des zones particulièrement sensibles et dépendant de la Réserve naturelle des bouches de Bonifacio ? Autant de questions auxquelles les acteurs de terrain et les élus tentent de répondre.

La mairie de Bonifacio, aidée de différents partenaires, a donc porté un projet de création de zones de mouillage et d'équipements légers pour la grande plaisance dans le golfe de Sant'Amanza, qui devaient être opérationnelles dans les premiers jours d'août. « C'est une problématique à laquelle nous sommes sensibilisés depuis longtemps, en particulier pour des questions environnementales puisque les baigneurs au mouillage avaient souvent les herbiers de posidonie, avec un impact visible », explique le directeur du port de Bonifacio, Michel Malloni.



La question est particulièrement poignante sur la commune qui accueille 44 % de la flotte de grande plaisance en Corse, soit des bateaux de plus de 20 mètres de long. La moitié des navires concernés mesure entre 24 et 40 mètres, et 41 % entre 40 et 60 mètres. « L'accueil des navires de grande plaisance a généré environ 60 % des revenus du port en 2019. Leur importance pour notre économie n'est donc plus à démontrer, mais il faut concilier et proposer des solutions pérennes pour l'accueil des visiteurs, dans le respect de notre environnement, tout en maintenant notre activité ».

Un projet de 14 places sur deux zones

La création de zones de mouillage et d'équipements légers a pris un peu plus d'un an, et s'est accélérée avec la publication, en



Les deux zones de mouillage et d'équipements légers seront situées à l'entrée du golfe de Sant'Amanza, plage de Balistra.

M-F. CUCULIHERA

octobre 2020, d'un arrêté de la Préfecture maritime réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24 mètres et plus dans le périmètre de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio.

L'arrêté autorise l'ancrage des unités supérieures à 24 mètres dans la réserve que vers le large et au-delà d'une limite pré définie.

De réunions en visites sur le terrain, la municipalité et ses partenaires ont élaboré leur projet « avec une grosse pression temporelle puisque il fallait être prêts cet été et sans retard d'expérience étant donné que nous sommes les premiers à monter un tel projet

qui, heureusement, est accompagné financièrement par l'État, notamment via le PNC, à 80 %, sur les 2,114 M€ de coût total ».

Si le plan de gestion de la RNDR en cours de rédaction prévoit 45 mouillages du type de ceux qui seront proposés prochainement, seule la moitié des 14 emplacements prévus seront installés dans un premier temps pour cette opération pilote dans le golfe de Sant'Amanza, « qui est une zone d'attractivité importante, utilisée du week-end jusqu'à l'été et où les bateaux se mettent volontiers. Nous avions envisagé trois sites sur la commune, mais celui de

Sant'Amanza est apparu comme le plus pertinent en fonction des différentes contraintes », reprend Marie-Josée Cucculihera, adjointe en charge des affaires maritimes.

La zone, baptisée Znel pour zone de mouillage et d'équipements légers, accueillera donc des coffres de béton éco-conçus avec une transparence hydraulique de 1x1 mètres ou 1x2 mètres, qui seront posés dans le sable dans des endroits pré définis, entre 10 et 12 mètres de profondeur, « selon une cartographie de l'herbier de posidonie réalisée sur zone avec le conseil scientifique de la RNDR et

avec une réversibilité du protocole si besoin, notamment si un coffre a un impact sur le milieu marin. Des visites sur site seront effectuées deux fois par an et les coffres seront retirés s'il y a un problème ».

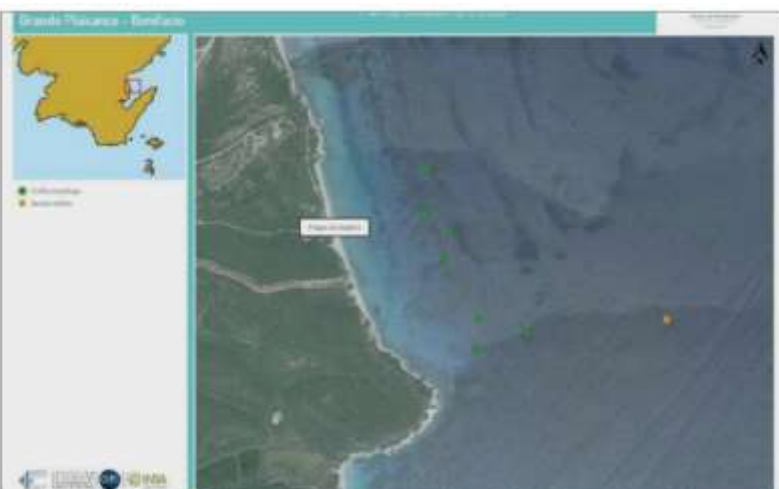
La transparence hydraulique permettra de limiter les risques de modification de la croûte algale et les risques d'impacts sur les herbiers. Et pour aller jusqu'au bout de la logique, une étude paysagère permettant une intégration visuelle optimisée a été réalisée « pour ne pas dévaloriser l'insertion sur le golfe de Sant'Amanza ».

Outre cet aspect environne-

mental pour l'environnement et la réserve, et cela d'autant que sur un séjour moyen de trois jours, une journée se passe au port et les deux autres au mouillage », assure Marie-Josée Cucculihera.

La Znel sera gérée par la commune, selon un système de régie municipale, « ce qui signifie qu'il va falloir un bateau et du personnel sur place pour gérer les emplacements et le stationnement des bateaux qui seront dans une zone attractive mais avec des règles strictes, ainsi que la récupération des déchets ».

Ce projet prochain devrait ouvrir la voie à d'autres sites



La moitié des coffres de grande plaisance prévue dans le projet sera opérationnelle dans les premiers jours d'août.

DOC CM

mental « qui ne souffre aucune discussion », le projet devait aussi intégrer un important point économique. « C'est un enjeu double que nous avons eu en permanence. Nicole Serra, notre première adjointe malheureusement disparue, a énormément travaillé sur les deux aspects ».

Il fallait toutefois trouver un entre-deux qui permette à une flote souvent internationale de continuer à fréquenter nos rades et de le faire dans des conditions ac-

ceptables pour l'environnement et la réserve, et cela d'autant que sur un séjour moyen de trois jours, une journée se passe au port et les deux autres au mouillage », assure Marie-Josée Cucculihera.

SANDRINE ORDAN

Les différents partenaires ont au long du projet soutenu la Préfecture des pêches de Bonifacio, l'Office de l'environnement, la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, le DSDM, la DDTM, les Agences régionales, l'Agence de l'eau, l'Office français de la biodiversité, l'Etat et la population.

Les objectifs défendus

La création des Znel s'est appuyée sur cinq objectifs :
- Préserver les fonds marins en supprimant les impacts générés par les mouillages locaux (effets des ancres et chaînes des navires) sur les herbiers de posidonie et la matte morte, et permettre ainsi l'amélioration des biocénoses ;
- Améliorer la gestion de la fréquentation et l'organisation des usages sur le plan d'eau ;
- Prendre en compte les conflits d'usage et rechercher une acceptabilité sociale ;
- Renforcer la sécurité et les conditions d'accueil des plaisanciers, en offrant une alternative au mouillage local ;
- Améliorer l'impact paysager dû au mouillage de la plaisance sur ce secteur.

S. O.